

Bourg-en-Bresse, le **22 JUL. 2021**

La préfète

à

Destinataires *in fine*



- Objet** : Posture Vigipirate été et automne 2021 - niveau « sécurité renforcée - risque attentat »
- Pièces jointes** : Logo « sécurité renforcée - risque attentat » à diffuser largement
Fiche pratique « drones : règles d'utilisation et mesures de prévention face à un usage malveillant »
Fiche pratique « prévention et signalement des cas de radicalisation »

Le Premier ministre a décidé de maintenir l'ensemble du territoire au niveau « sécurité renforcée – risque attentat ». Ce niveau d'alerte atteste d'un niveau de menace durablement élevé sur l'ensemble du territoire, mais moindre qu'à la fin de l'année 2020 (pour rappel en 2020, la France a connu six attentats et deux attaques ont été déjouées).

Toutefois, l'actualité de la propagande des organisations terroristes fait état de sérieuses menaces à l'encontre de la France (contexte de la loi confortant le respect des principes de la République et de l'ouverture du procès des attentats du 13 novembre 2015 en septembre 2021).

La déclinaison été/automne 2021 de cette nouvelle posture, immédiatement applicable, met désormais l'accent sur :

- **La sécurité des sites touristiques et des transports publics de personnes**, en particulier lors des vacances scolaires et universitaires, en fonction de la reprise d'activité ;
- **La sécurité des espaces de commerce et des lieux de rassemblement, y compris les lieux de culte ;**
- **La sécurité des lieux de culte, des sites touristiques et des transports publics de personnes**, en particulier lors des vacances scolaires et universitaires. Il convient de renforcer significativement la surveillance des lieux de cultes ;
- **La sécurité des bâtiments publics** (services publics, locaux associatifs ou politiques, écoles et universités), **avec une attention particulière sur les établissements de santé**, médico-sociaux et sociaux, ainsi que sur la sécurité des sites de production, de stockage et de distribution de produits de santé, **y compris les centres de vaccination** (sécurisation des accès et des files d'attentes).
La sécurité des bâtiments publics doit impérativement être renforcée. Je vous demande de renouveler aux agents publics, et notamment à ceux qui exercent des missions en lien avec la sécurité, les consignes de vigilance qu'il convient d'observer pour leur propre protection.

Afin d'informer nos concitoyens de l'activation du niveau « sécurité renforcée - risque attentat » je vous demande de diffuser le logo et les fiches pratiques placées en pièces jointes à cette posture. Vous pouvez retrouver toutes les mesures et les documents utiles sur le site internet des services de l'État dans l'Ain <http://www.ain.gouv.fr>. Aussi, je vous invite à consulter la plateforme en ligne www.vigipirate.gouv.fr afin de prendre connaissance de l'actualité et des évolutions relatives au dispositif Vigipirate.

La sous-préfète, directrice de cabinet Pour la Préfète,
La préfète,

Lucie ROESCH

Le chef du bureau de la sécurité intérieure
M. Jérémie TESTA
04 74 32 59 55
Mél : pref-cabinet-prefet@ain.gouv.fr

45, Avenue Alsace-Lorraine - Quartier Bourg Centre CS 80400 - 01012 BOURG-EN-BRESSE CEDEX

Téléphone : 04.74.32.30.00

Site internet : www.ain.gouv.fr

Horaires d'ouverture de l'accueil général: 8h30 – 12h30

DESTINATAIRES :

- Madame et Messieurs les sous-préfets d'arrondissements
- Monsieur le colonel, commandant le groupement de gendarmerie départementale de l'Ain
- Monsieur le directeur départemental de la sécurité publique
- Madame la directrice interdépartementale de la police aux frontières
- Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours
- Monsieur le chef de la division de l'Ain, direction régionale des douanes et des droits indirects
- Madame la directrice de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS)
- Monsieur le directeur de la direction départementale des territoires
- Monsieur le directeur de la direction départementale de la protection des populations
- Monsieur le directeur du service pénitentiaire d'insertion et de probation
- Monsieur le président du conseil départemental
- Mesdames et Messieurs les maires de l'Ain
- Mesdames et Messieurs les présidents des établissements publics de coopération intercommunale
- Messieurs les représentants des autorités culturelles de l'Ain

POUR INFORMATION :

- Madame la directrice de la délégation départementale de l'Ain de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes
- Monsieur le directeur de l'unité départementale de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
- Madame la directrice des services départementaux de l'Éducation nationale